



Cérémonie républicaine de remise du diplôme national du brevet.

publié le 14/10/2016

« Le diplôme national du brevet sanctionne la formation acquise à l'issue de la scolarité suivie dans les collèges (...). Il atteste la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. » - Code de l'Éducation

Le diplôme national du brevet met pour la première fois les élèves en situation d'examen. Il conclut la formation suivie tout au long de la scolarité à l'école et au collège. Véritable examen, il se déroule anonymement, porte sur les mêmes sujets nationaux, marque l'égalité de traitement entre tous les jeunes. Moment symbolique, il marque l'entrée dans une autre scolarité.

C'est pourquoi, une cérémonie républicaine de remise des diplômes du brevet sera désormais organisée à chaque rentrée pour les lauréats dans leur collège. Cette cérémonie rassemblera la communauté éducative et les élus autour des élèves qui achèvent leur parcours scolaire commun. Elle permettra de dire le rôle essentiel de l'école dans la République et de féliciter les élèves qui ont obtenu leur premier diplôme.

Les lauréats du DNB (diplôme national du brevet) et du DELF (diplôme d'études en langue française) session juin 2016 et leur famille ont donc été conviés au collège Marie de la Tour d'Auvergne le mardi 11 octobre à 18h pour cette remise officielle. Certains élèves ont été particulièrement mis à l'honneur par la principale, Mme POTTIER, pour leur esprit citoyen.

Lors de cette première étaient présents, le directeur académique des services de l'Education Nationale, M. PICAUD, le maire de Thouars, M. PINEAU, la conseillère départementale de Thouars, Mme MAHIET-LUCAS, l'attaché parlementaire du sénateur, M. MORIN, la directrice du CRRL (centre régional résistance et liberté), Mme DAUDIN, le commandant CHARBONNIER et le capitaine SCIFO des services de police de Thouars.

Portfolio



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.